



Résiliation bail pour reprise

Par **selenya**, le **20/09/2017** à **15:32**

Bonjour,

Suite à un dépôt de plainte contre mes propriétaire pour agression physique avec arme, mes propriétaires m'ont signifié via un huissier, 2 jours plus tard, leur intention de ne pas renouveler mon bail. Ils comptent reloger leur fille dans mon logement.

2 mois avant la fin du préavis, j'ai appris qu'ils avaient mis en vente le logement (l'annonce précise que le logement est vendu loué).

Y-a-t-il congés frauduleux ?

Merci

Par **miyako**, le **20/09/2017** à **16:48**

Bonjour,

Le congé peut effectivement être contesté ,devant le juge d'instance en audience sur le fond.En plus,une offre d'achat aurait du vous être proposée en priorité.Surtout payez vos loyers régulièrement,car vous seriez dans votre tord.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **janus2fr**, le **20/09/2017** à **16:57**

Bonjour,

Étonnant cette histoire...

Puisque votre bailleur vous a donné congé, pourquoi passerait-il des annonces pour vendre en précisant qu'il vend le logement occupé (loué) ?

Soit il a renoncé à reprendre le logement et votre congé n'est plus d'actualité, ce qui lui impose de vendre occupé, soit il vend libre puisque vous serez parti sous peu (bien que le congé ait été donné pour reprise).